



Archives Programme de numérisation des proces- sus

Numérisation de la gestion du personnel et des
salaires des enseignants

Date de traitement 24. März 2026
Nom de fichier Archiv_Programm Digitalisierung_fr

Inhaltsverzeichnis

1. Programme de numérisation des processus..... 3

1.1 Contexte..... 3

2. Objectifs stratégiques 4

2.1 Modèle d'affaires numérique 4

2.2 Modèle d'exploitation numérique 4

2.3 Architecture visée (paysage des TIC 2023) 5

2.4 Portail de l'employé-e (ESS) 5

2.5 Portail de l'employeur (MSS)..... 6

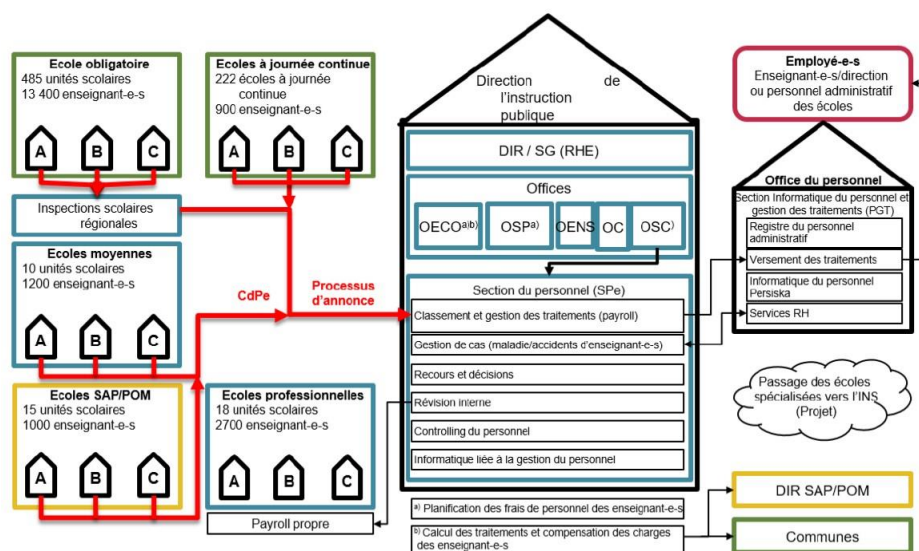
2.6 Organisation du programme de numérisation des processus 6

1. Programme de numérisation des processus

La Direction de l'instruction publique et de la culture du canton de Berne a adopté en 2019 la stratégie de numérisation des processus dans le domaine de la gestion du personnel et des traitements du corps enseignant, qui définit les objectifs des projets de numérisation jusqu'en 2023. Cette stratégie comprend six champs d'action. Pour la période 2019-2023, elle fixe, dans ces champs d'action, au total 17 mesures comprenant des activités. La mise en œuvre de la stratégie dans le programme du même nom a débuté en 2019. Au sein de l'administration cantonale bernoise, l'organisation de la mise en œuvre se compose d'une part du comité de pilotage « Stratégie de numérisation » sous la direction du chef de l'Office des services centralisés (OSC) et d'autre part de l'organisation du programme de numérisation des processus sous la direction du responsable de la Section du personnel (SPe).

1.1 Contexte

La gestion du personnel et des traitements du corps enseignant se base sur la législation sur le statut du corps enseignant et subsidiairement sur la législation sur le personnel. La directrice ou le directeur de l'instruction publique est responsable de la politique du personnel et de la politique salariale concernant les enseignantes et enseignants. Au niveau stratégique et juridique, elle dispose du soutien de l'Unité Gestion des ressources humaines Corps enseignant (RHE), affiliée au Secrétariat général de la Direction de l'instruction publique et de la culture (INC).



Dans le domaine des traitements, la première instance est toujours la direction, le secrétariat de l'école ou le service du personnel sur place. Les inspections scolaires ou les autorités de surveillance compétentes jouent un rôle consultatif pour les questions des directions d'école relatives au personnel et aux salaires, en plus de leur responsabilité de surveillance.

La Section du personnel (SPe) traite les salaires et détermine les traitements de quelque 16 500 enseignantes et enseignants (environ 44 000 engagements partiels) des établissements de la scolarité obligatoire ainsi que des écoles moyennes et des écoles professionnelles du canton de Berne. Un mandat fiduciaire des communes confère à la SPe la compétence de gérer les traitements d'environ 1000 enseignantes et enseignants des écoles à journée continue et des écoles relevant de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) et de la Direction de la sécurité (DSE). Tous les documents concernant les membres du corps enseignant sont regroupés dans des dossiers salariaux tenus par la SPe, laquelle fournit également d'autres services en rapport avec le personnel (p. ex. Bourse de l'emploi, Service des suppléances, controlling du personnel, etc.) en tant qu'offres centralisées pour les écoles. Les structures et les processus du système de gestion du personnel et des traitements du corps enseignant au sein de l'INC se distinguent déjà aujourd'hui par un degré élevé de centralisation et de standardisation.

Les systèmes PERSISKA et FIS ne permettent pas de soutenir de façon optimale les processus de la gestion du personnel et des traitements du corps enseignant. Afin d'assurer un traitement automatique des données, les procédures de notification (communication des programmes électronique) doivent être effectuées via des applications spécialisées distinctes disposant d'interfaces définies permettant d'accéder au système PERSISKA. La comptabilité des degrés d'occupation individuels et des décharges horaires non payées est effectuée sur le formulaire Excel de la SPe, dans EVENTO ainsi que par le biais de solutions individuelles vérifiées et autorisées. Les formulaires et les dossiers personnels et salariaux sont encore sous format papier. En raison de la diversité des systèmes, il est difficile de représenter de manière globale les processus au sein des systèmes et de comparer les données à des fins de planification et de controlling.

2. Objectifs stratégiques

Des solutions numériques doivent être mises en place d'ici à 2023 afin de soutenir de manière optimale les processus découlant du mandat conjoint de gestion du personnel et des traitements du corps enseignant. Pour ce faire, il est essentiel que les processus actuels ainsi que les architectures et structures TIC soient consolidés dans le cadre d'un modèle d'affaires numérique. Il s'agit de prendre en compte les innovations et les TIC et de les aligner sur les besoins des utilisateurs et utilisatrices et sur ceux de la clientèle. Les prestations liées à la gestion du personnel et des traitements du corps enseignant doivent être proposées à l'ensemble des degrés d'enseignement, dans le volume nécessaire et dans le respect des bases légales applicables.

Les objectifs stratégiques du programme de numérisation des processus s'articulent autour des axes suivants :

- Consolidation du paysage des TIC
- Amélioration de la rentabilité
- Progression de l'efficience
- Optimisation de l'accès aux systèmes
- Renforcement de l'orientation clients
- Garantie de la sûreté de l'information et de la protection des données et de la personnalité
- Amélioration de la réputation du canton de Berne

La mise en œuvre du programme de numérisation des processus repose sur les modèles d'affaires et d'exploitation numériques suivants.

2.1 Modèle d'affaires numérique

Les processus existants ainsi que les architectures et structures TIC sont consolidés dans un nouveau modèle d'affaires numérique dédié au domaine de la gestion du personnel et des traitements du corps enseignant et complétés par des innovations et de nouvelles TIC.

2.2 Modèle d'exploitation numérique

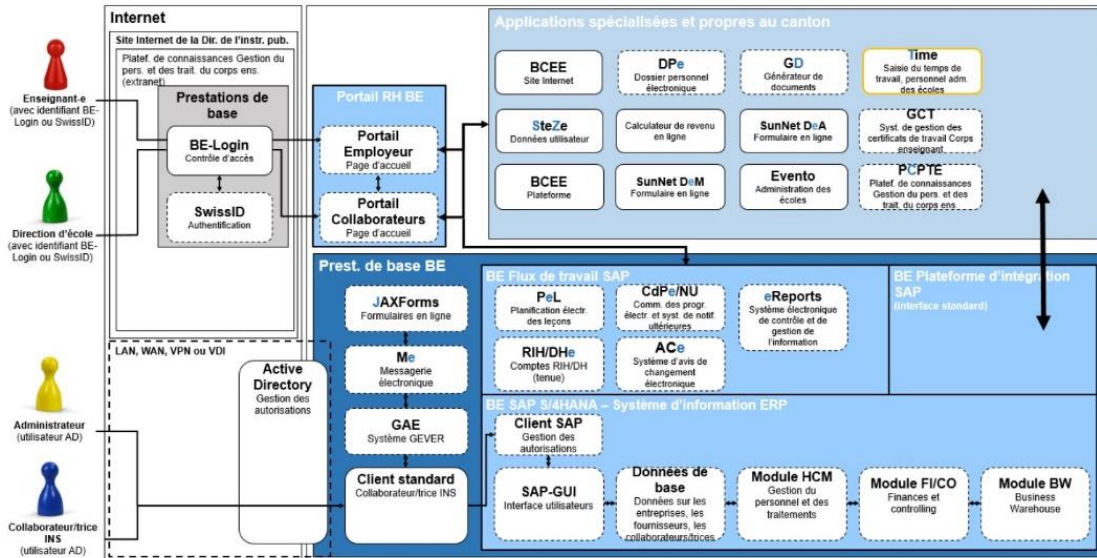
Le développement et la réalisation d'un modèle d'exploitation numérique sont indispensables pour assurer avec succès la mise en œuvre des objectifs stratégiques et l'établissement du modèle d'affaires numérique au sein du domaine de la gestion du personnel et des traitements du corps enseignant. Le modèle d'exploitation numérique définit les bases du fonctionnement et des responsabilités de la transformation numérique.



2.3 Architecture visée (paysage des TIC 2023)

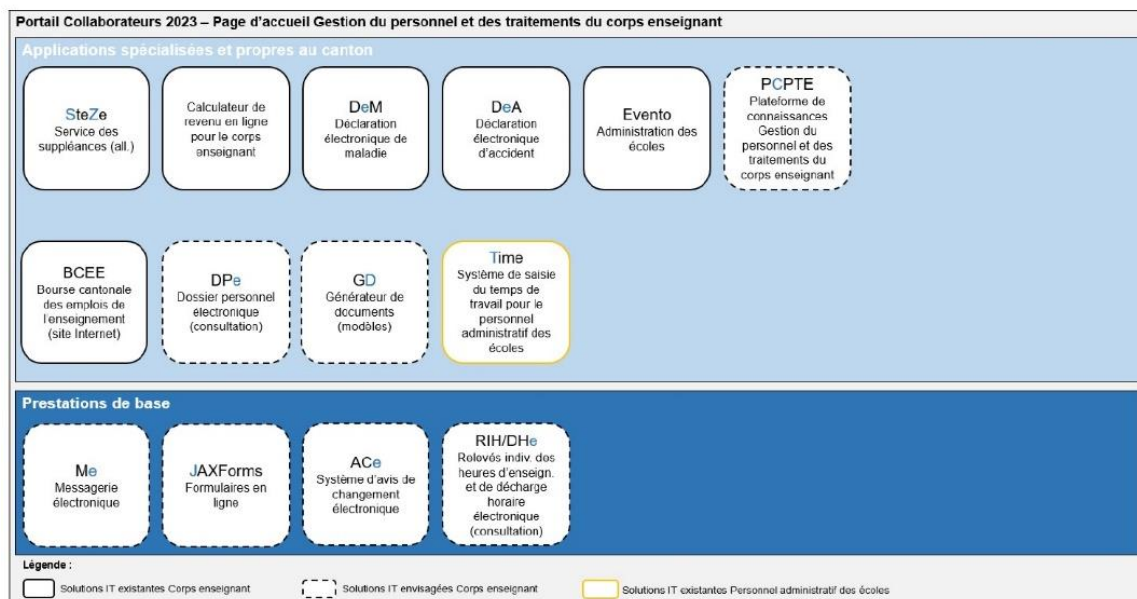
Le nouveau modèle d'affaires numérique reprend l'idée de base du système ERP (SAP) et la complète en un portail global dans le domaine de la gestion du personnel et des traitements du corps enseignant.

Paysage informatique dans le domaine de la gestion du personnel et des traitements du corps enseignant (situation visée pour 2023)



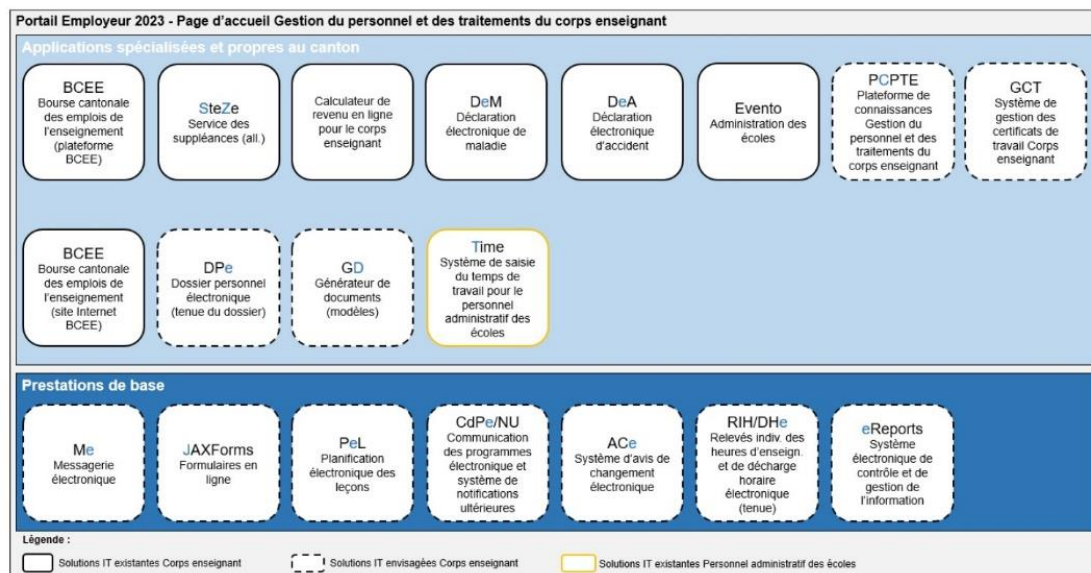
2.4 Portail de l'employé-e (ESS)

Après s'être connectés sur Internet à l'environnement TIC sécurisé du canton de Berne (BEWAN), les collaboratrices et collaborateurs (enseignant-e-s, directions d'école et personnel administratif cantonal dans les écoles) devraient accéder à la page d'accueil des collaboratrices et collaborateurs du portail BE. Ce bureau virtuel comprend l'offre de prestations décrite ci-après dans le domaine de la gestion du personnel et des traitements du corps enseignant. Le bureau virtuel contient également des prestations d'autres secteurs (SG/offices spécialisés) mais celles-ci ne font pas partie du modèle d'affaires élaboré dans le cadre de la stratégie de numérisation des processus dans le domaine de la gestion et des traitements du corps enseignant. Pour ce qui est des fonctionnalités, le bureau virtuel ressemble très fortement à un smartphone et aux applications qu'il héberge. La surface dédiée à la gestion du personnel et des traitements du corps enseignant devrait regrouper les offres déjà existantes ou planifiées des prestations de base ainsi que les applications propres au canton et les applications spécialisées d'assistance aux processus.



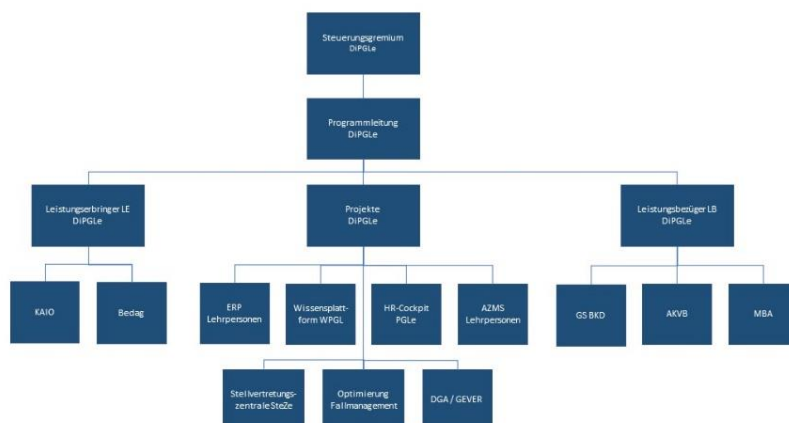
2.5 Portail de l'employeur (MSS)

Le bureau virtuel des représentants des employeurs et de l'autorité de surveillance (directions d'école, SG/offices spécialisés, inspectorats, communes, autres autorités d'engagement) doit avoir un mode de fonctionnement semblable à celui des collaboratrices et collaborateurs ; de plus, une interaction basée sur les flux de travail devrait avoir lieu si nécessaire entre les deux portails comme le décompte numérique des leçons individuelles dispensées par des enseignant-e-s (portail ESS) au traitement centralisé des salaires (SAP HCM) en passant par la direction d'école (portail MSS).



2.6 Organisation du programme de numérisation des processus

Au sein de l'administration cantonale bernoise, l'organisation de la mise en œuvre se compose d'une part du comité de pilotage « Stratégie de numérisation » sous la direction du chef de l'Office des services centralisés (OSC) et d'autre part de l'organisation du programme de numérisation des processus sous la direction du responsable de la Section du personnel (SPe).



Contact Direction du programme du numérisation des processus :

Philipp Binkert, chef de la Section du personnel
Direction du programme de numérisation des processus
philipp.binkert@be.ch

Direction de l'instruction publique et de la culture
Office des services centralisés
Sulgeneckstrasse 70, 3005 Berne